



Barème des contributions pour 2002-2003

Troisième rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances s'est réuni le 11 mai 2001 sous la présidence du Professeur T. Zeltner (Suisse) afin d'examiner, notamment, le barème des contributions pour l'exercice 2002-2003.
2. Le Président a pris note du fait que les principes et critères appliqués au calcul du barème des contributions de l'OMS étaient décrits dans le document A54/27, et que le barème des contributions de l'OMS proposé pour 2002-2003 tient compte du barème adopté par l'Organisation des Nations Unies pour 2001-2003, compte tenu de la différence de composition entre l'OMS et l'Organisation des Nations Unies.
3. Suite à une question concernant la manière dont le barème de l'Organisation des Nations Unies est calculé, le Secrétariat a été prié de fournir à la réunion suivante du Comité des explications au sujet de la méthode de calcul adoptée par l'Organisation des Nations Unies.
4. Le Comité a reconnu que le barème des contributions était une question importante. Compte tenu des changements apportés au barème de l'Organisation des Nations Unies et étant donné le principe établi par de précédentes Assemblées de la Santé, à savoir suivre ce barème le plus près possible, il faudrait que cette question soit examinée par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =